





Brèves d'info des Délégués du Personnel Intersyndicale d'Axway

Lors de la réunion DP/Direction du 30 juin ...

Conditions de travail

Les délégués du personnel constatent que, bien qu'ayant fait la demande à plusieurs reprises, la direction n'a pas affiché de manière claire les indemnités sur les temps de déplacements auxquelles les salariés ont droit au titre de la loi dite « Borloo ». Ces barèmes ont pourtant été définis dans des accords signés avec des organisations syndicales. Les délégués du personnel demandent à ce que ces barèmes soient clairement affichés.

Réponse de la direction : elle compte procéder à la rédaction des points manquants et les afficher sur l'espace RH Jive.

Vos déplacements en France ou à l'étranger supérieurs à votre trajet habituel peuvent donner lieu à une indemnisation (5,5€ à 38€ selon les cas).

Comment ces indemnités de déplacements serontelles déclarées dans le nouvel outil « Concur » ?

Réponse de la direction : les champs devraient être présents. La direction va s'en assurer.

Nous avons également insisté pour que ces champs soient plus clairement présentés et plus faciles à renseigner.

Indemnités kilométriques : dans le cas de l'utilisation d'un véhicule personnel, il a été demandé à un salarié de fournir le tracé via l'outil « Google maps ». Dans ce cas, la distance affichée était de 13km alors que d'autres outils (Via Michelin, Mappy) donnaient plus de 17km et le compteur kilométrique du véhicule 18km. Cette exigence ne figure ni dans le notes de procédure, ni dans les avenant signés avec les organisations syndicales. Quelle est la raison d'une telle demande ?

Réponse de la direction : il s'agit d'une préconisation URSAAF de prendre en compte le trajet le plus direct.

L'outil n'est pas imposé. Le cas évoqué ne doit pas poser de problème.

Les DP constatent que les pratiques varient selon les agences. Il serait bon que cette demande ainsi que ses modalités soient affichées sur l'espace RH.

Si vous ne voulez pas y être de votre poche, il va falloir « performer » également sur vos trajets !

Evènements dits « Lunch and Learn. Les délégués du personnel demandent à ce que ces réunions professionnelles soient organisées pendant le temps de travail.

Réponse de la direction : ce ne sont pas des évènements professionnels, ce ne sont pas des formations.

Les DP réitèrent leur demande de respect des temps de pause. Ils considèrent que ce genre d'évènement peut poser plusieurs problèmes dont la différence du niveau d'information entre les salariés qui assisteraient à ces évènements et les autres. Les élus se posent également des questions sur les retombées en cas de conflits entre salariés lors de ces évènements.

La lecture du « Cape et DP » bien qu'informative est considérée comme un moment de détente.

Congés

Les DP Intersyndicale constatent que l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise du 24 mai 2014 relatif aux congés payés n'a toujours pas bénéficié d'une information auprès des salariés. Quand la direction compte-t-elle publier une information ? Quand compte-t-elle également appliquer cet accord ?

Réponse de la direction : l'avenant est posté sur le portail Jive. L'information a été donnée aux assistantes. Sur le 5e jour, nous sommes en train de voir comment incrémenter les compteurs.

Les élus demandent également à ce que le jour de congé payé pour déménagement fasse également l'objet d'une insertion dans l'espace RH Jive ainsi que d'une information auprès des salariés.

SONDAGE SUR LES TICKETS RESTAURANTS : VOUS AVEZ LA PAROLE !

A l'occasion du prochain aménagement dans la tour W, une question se pose : va t'on oui ou non conserver les tickets restaurants ? La tour W dispose d'un restaurant d'entreprise dont l'accès se fera via un compte nominatif crédité par Axway et le salarié au même montant qu'un ticket restaurant. Dans cette option, aucun TR ne sera délivré. Autre option, les TR sont délivrés comme actuellement. Le salarié pourra néanmoins accéder au restaurant d'entreprise mais sans possibilité d'Avoir ni de rendu de monnaie. Les élus Intersyndicale souhaitent connaître votre avis sur le sujet. Pour cela, nous vous proposons de répondre à une question simple : Souhaitez-vous continuer à disposer de tickets restaurant Oui / Non ? Vous pouvez donner votre avis en cliquant sur le lien suivant :

https://goo.gl/5alcZF (Sondage anonyme sur Jive)

En résumé, si vous avez plus de deux enfants dits « à charge », vous devez obtenir un jour de congé en plus. Vous pouvez également demander l'octroi d'un jour en cas de déménagement.

Salaires

Quel est le montant de l'enveloppe des augmentations de la mi-année ? Quel est le taux d'éligibilité ?

Réponse de la direction : il n'y a pas de processus d'augmentation. Cela est jugé au cas par cas, cela peut également concerner des salariés tentés par une démission.

La direction pousse le vice jusqu'à expliquer qu'il y aurait bien des augmentations mais pas d'enveloppe budgétaire. De quoi alors les salariés seront-ils augmentés ?

Bâtiments

Point d'avancement du projet de déménagement vers la tour W.

Réponse de la direction : une présentation a été faite au CHSCT sur la répartition dans les étages, des espaces, des équipes. L'information a été également faite au management pour transmission aux équipes.

Les DP font remarquer que l'information ne redescend pas toujours. La direction va s'en assurer.

Si vous n'avez toujours pas reçu l'information, il est temps de demander à votre manager de bien vouloir la partager.

Le déménagement va entrainer le changement d'une partie du mobilier. La direction concevrait-elle d'en proposer à ses salariés qui en feraient la demande ?

Réponse de la direction : elle n'avait pas envisagé cette possibilité. L'opération serait de toute façon limitée au mobilier de Puteaux 1 et 2.

Les soldes d'été bientôt chez Axway ?

Santé

Suivi de la procédure de déconnection et formulaire d'actualisation de la situation du conjoint.

Réponse de la direction : sur 338 conjoints déclarés, 114 n'étaient pas connectés avant l'opération. 75 déconnexions ont été réalisées.

Cette connexion ne concerne que la transmission automatique des informations vers la complémentaire. En cas de doute, vous pouvez vérifier l'information sur votre espace d'assurance maladie.

Loisirs

11ème Rallye Entreprises des Glénans : contrairement aux années précédentes, la direction n'a pas fourni de soutien à l'équipe qui a pourtant représenté Axway avec succès, puisqu'elle est arrivée première. Quelle est la politique de l'entreprise concernant cet évènement ?

Réponse de la direction : il s'agissait d'une opération de mécénat ponctuelle.

Les DP demandent que cette opération soit reconduite.

Les salariés de longue date se rappelleront du tristement célèbre trimaran « Sopragroup » (surnommé Sopra Gloup) et de son chavirage. Nous regrettons qu'une opération bien moins onéreuse et sans doute plus efficace pour l'image de l'entreprise ne retienne plus l'attention de nos dirigeants.

@Le KPDP est sur JIVE!

Vos collègues DP Intersyndicale sont mobilisés et présents sur vos sites. Si vous souhaitez réagir à notre publication, voir aborder des questions précises n'hésitez pas à les solliciter directement, par courriel ou par téléphone.

Puteaux **Patrick ALLOMBERT Pascal BON** Puteaux Isabelle FERREIRA Puteaux Michel HOLLANDE Puteaux Farid OUADAH Puteaux Chantal PIERREVIL Puteaux Jean-Pierre PHILIPONA Annecy/Lyon **Dominique ROBIN** Puteaux Abdelselem SALHI Puteaux Stéphane VEYRET Annecy/Lyon

